

| | |
|--|-------|
| 1. INTRODUCTION..... | 4 |
| 1.1. OBJECTIF DE LA STRATÉGIE DE DURABILITÉ À L'HORIZON 2030 | 4 |
| 1.2. BASES POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE | 5 |
| 2. CADRE DE RÉFÉRENCE | 6 |
| 2.1. DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE | 6 |
| 2.2. LIGNES DIRECTRICES AU NIVEAU FÉDÉRAL | 7 |
| 2.3. 17 OBJECTIFS DE L'AGENDA 2030 | 8 |
| 3. DÉFIS ET OBJECTIFS À L'HORIZON 2030 | 9 |
| 0 VILLE EXEMPLAIRE GOUVERNANCE ET PARTENARIAT | 10-13 |
| 1 DÉVELOPPEMENT URBAIN ET MOBILITÉ | 14-15 |
| 2 RESSOURCES NATURELLES | 16-17 |
| 3 CLIMAT ET ÉNERGIE | 18-19 |
| 4 CONSOMMATION ET PRODUCTION | 20-21 |
| 5 SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER | 22-23 |
| 6 ÉDUCATION ET INNOVATION | 24-25 |
| 7 COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ DES CHANCES | 26-27 |
| 8 SANTÉ, SPORT ET CULTURE | 28-29 |
| 4. MISE EN ŒUVRE..... | 30 |
| 4.1. GOUVERNANCE | 30-31 |
| 4.2. PLAN D'ACTION | 32 |
| 4.3. ÉVALUATION | 32 |
| 5. ANNEXE | 33 |
| 5.1. ENSEMBLE DES MISES EN PERSPECTIVES DES THÉMATIQUES | 33 |



AVANT-PROPOS

Avec dix mille habitants supplémentaires d'ici à 2030, une économie en transition et des instruments de planification modifiant le rapport à l'espace urbain, l'agglomération yverdonnoise poursuit sa mutation. Pour que celle-ci soit harmonieuse, il est nécessaire qu'elle se fasse en collaboration avec tous les acteurs•trices de la commune, afin d'offrir des lieux de vie et de travail agréables et accessibles, des espaces publics conviviaux et partagés, et des opportunités pour toutes les générations de s'épanouir au sein de leurs lieux de vie.

En tant que chef-lieu du Jura-Nord vaudois, l'engagement d'Yverdon-les-Bains est décisif pour orienter le développement de la région sur un modèle intégrant la finitude des ressources, les défis liés au changement climatique et le maintien d'une bonne qualité de vie, notamment. La période de pandémie due au Covid19 nous a permis de prendre conscience de la vulnérabilité de notre modèle de société. Il devient important de travailler sur ces fragilités pour devenir plus résilients.

Depuis de nombreuses années, Yverdon-les-Bains s'engage pour la durabilité et s'est dotée, en 2001, d'un Agenda 21, un programme d'actions pour le 21^e siècle. Aujourd'hui, dans une perspective d'amélioration continue, il s'agit de redéfinir son contenu et ses cibles, afin de répondre aux objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030. Le présent document présente la nouvelle Stratégie de durabilité à l'horizon 2030 d'Yverdon-les-Bains.

Au travers de la présente Stratégie de durabilité, la Municipalité pose une vision idéale qui fait office de cadre de référence commun pour tous les Services de la Ville. Bien que non contraignante, la Stratégie permet à la Ville d'Yverdon-les-Bains d'orienter globalement son action dans cette perspective d'exemplarité et de durabilité, dans la limite des moyens disponibles et des possibilités d'action.

La vision, présentée ici, est celle d'une ville à taille humaine, active et animée, résiliente et économisant les ressources – espace et énergie compris. C'est également une ville exemplaire qui de par ses actions, agit concrètement pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

1. INTRODUCTION



1.1. OBJECTIF DE LA STRATÉGIE DE DURABILITÉ À L'HORIZON 2030

L'adoption de l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs au niveau international et national a motivé Yverdon-les-Bains à re-définir sa propre contribution au développement durable. La Stratégie de durabilité à l'horizon 2030 (ci-après "Stratégie 2030") a ainsi pour objectif **de donner un cadre de référence à l'action de l'Administration, en définissant des lignes directrices et des axes d'action prioritaires**. Elle concerne également la société civile, les milieux économiques et scientifiques, car la mise en œuvre de l'Agenda 2030 nécessite la participation et l'implication de toutes et tous.

Comment réduire les inégalités et l'impact environnemental de nos cadres et modes de vie ? Comment orienter la poursuite du développement d'Yverdon-les-Bains vers un modèle harmonieux, intégrant une économie locale, durable et innovante ? La mise en œuvre de la Stratégie 2030 est transversale et concerne tous les domaines de l'action publique, tant les différents enjeux et objectifs posés sont liés. Aussi, sa vocation est d'être une base de coordination pour les différentes politiques sectorielles et les actions menées par les services concernés. De nature non contraignante, la Stratégie 2030 représente un engagement moral.

FIGURE 1
La durabilité
du global au local



1.2. BASES POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

— DIAGNOSTIC «FORCES ET FAIBLESSES»

Élaborer une stratégie adéquate ne peut se faire que sur la base d'un diagnostic. Dans un premier temps, un état des lieux du territoire yverdonnois en matière de durabilité a donc été réalisé. Les forces et faiblesses ont été identifiées grâce à l'outil d'évaluation Profilographe, puis mises en perspective avec les résultats de l'évaluation faite dans le cadre du Cercle Indicateurs.

— PROCESSUS PARTICIPATIF

Comme pour la conception de l'Agenda 21, les services de l'Administration ainsi que la population ont été consultés et impliqués dans l'élaboration de la Stratégie 2030.

Un diagnostic interservices a tout d'abord été réalisé en 2017, puis une démarche participative a été menée l'année suivante auprès de la population. Grâce à ce dispositif participatif complet et innovant, les habitant·e·s, la société civile et les collaborateurs·trices de la Ville ont pu alimenter les axes d'action de leurs idées, pour améliorer la qualité de vie au sein de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

L'OUTIL PROFILOGRAPHE, élaboré par le Canton de Berne à l'attention des communes, permet une évaluation de la durabilité de manière collaborative.

LE CERCLE INDICATEURS est une plateforme réunissant Cantons, Communes et Confédération dans la mise en place d'une série d'indicateurs centraux de développement durable. Effectuant un relevé obligatoire tous les 4 ans, les villes participantes améliorent leur monitoring grâce au benchmarking.

2. CADRE DE RÉFÉRENCE

2.1. DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

NOTRE AVENIR À TOUS (RAPPORT BRUNDTLAND), 1987

Le développement durable a été pour la première fois formellement diffusé par la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Cette définition, qui fait aujourd'hui encore référence et à laquelle le Conseil fédéral a souscrit, comprend deux aspects complémentaires fondamentaux, à savoir :

- La finitude des ressources naturelles de notre planète.
- La nécessité de les gérer de manière équitable, afin de satisfaire aux besoins de chacun·e sur le long terme.

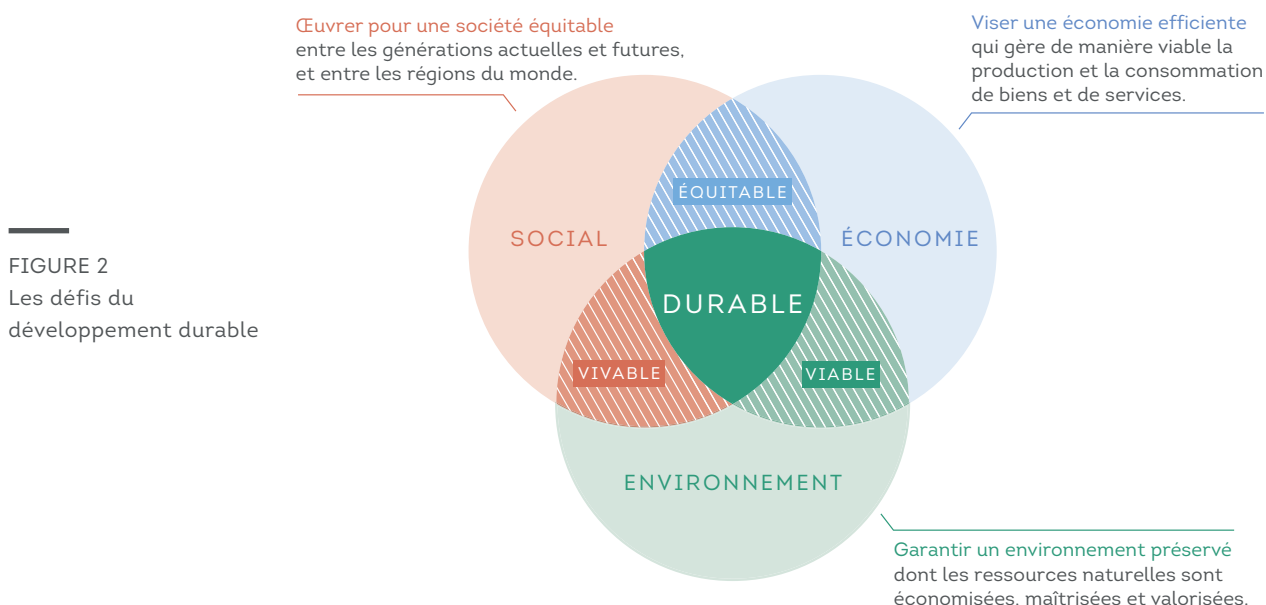


FIGURE 2
Les défis du développement durable

2.2. LIGNES DIRECTRICES AU NIVEAU FÉDÉRAL

CONSTITUTION FÉDÉRALE

► Dispositions générales > But > article 2

La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays.

Elle favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays.

Elle veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible.

Elle s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique.

► Environnement et aménagement du territoire > Développement durable > article 73

La Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain.

— CONSTITUTION FÉDÉRALE

Le développement durable et son encouragement sont inscrits dans la Constitution fédérale depuis 1999.

— STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)

Le développement durable fait l'objet d'une stratégie fédérale dédiée depuis 1997. Ses cinq lignes directrices, à l'application transversale, ont une validité illimitée:

- Se responsabiliser face à l'avenir
- Prendre en compte les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée
- Intégrer le développement durable dans les domaines politiques
- Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence
- Atteindre un développement durable par le partenariat

Tous les quatre ans, la SDD est actualisée pour refléter les priorités politiques fixées par le Conseil fédéral à moyen et long terme. L'objectif de la SDD est d'aligner ses objectifs sur ceux définis dans l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en 2015.

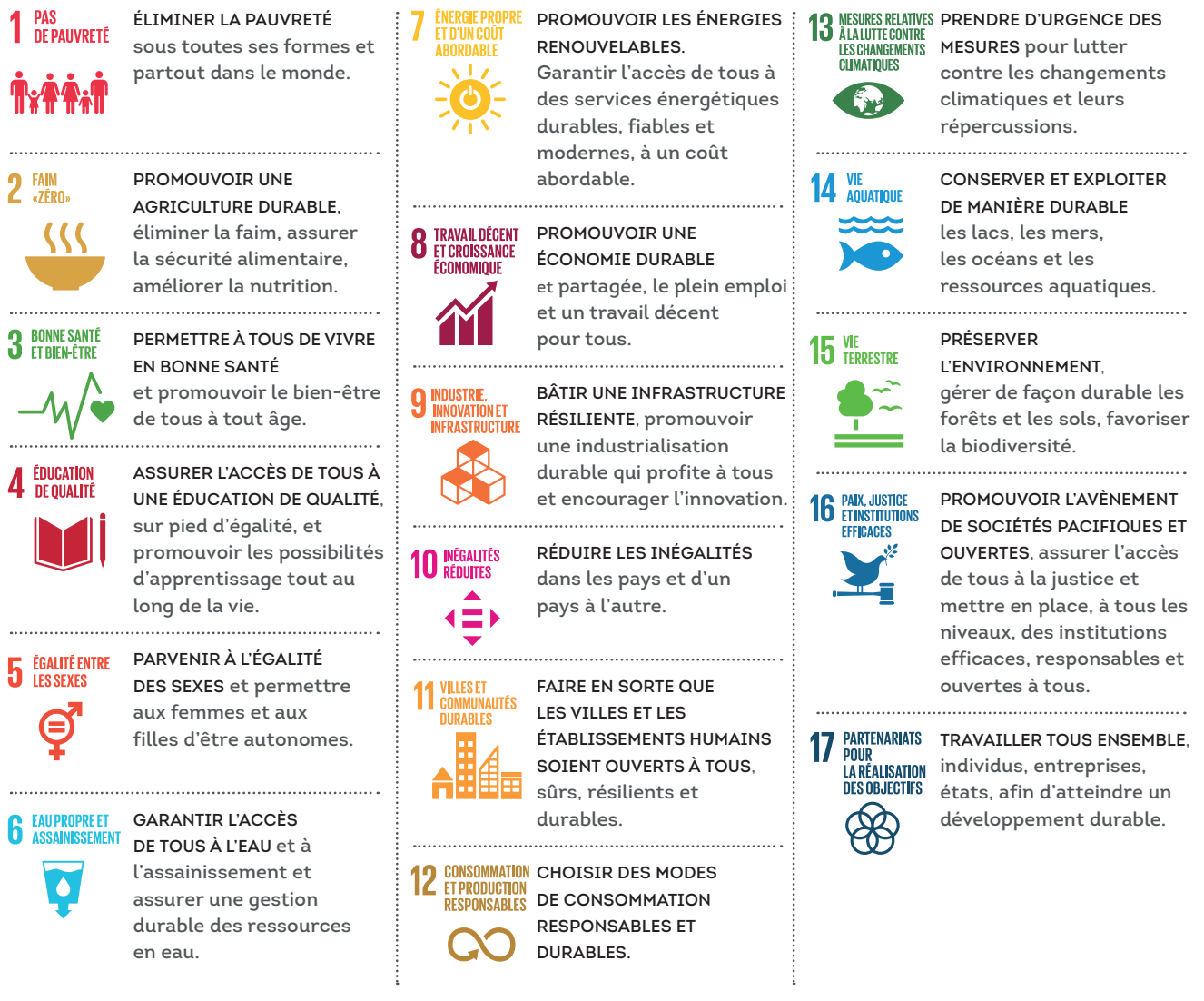
Les lignes directrices et les orientations de la SDD constituent des éléments importants du cadre de référence de la Stratégie 2030 d'Yverdon-les-Bains. Cette dernière sera accompagnée d'un plan d'action révisé à chaque législature.

2.3. 17 OBJECTIFS DE L'AGENDA 2030

Signataire de l'Agenda 2030, la Suisse s'est engagée à œuvrer pour atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Ces objectifs, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016, sont de portée universelle et constituent une référence commune en la matière pour les pays signataires. Dans une logique de cohérence et de continuité de l'engagement fédéral, le cadre de référence de la Stratégie 2030 d'Yverdon-les-Bains se base sur les 17 ODD de l'Agenda 2030.

Ces 17 objectifs sont assortis de 169 cibles qui concernent autant les États et les collectivités publiques locales que la société civile, les acteurs·trices économiques et le domaine scientifique. Atteindre ces objectifs est, ainsi, un projet collectif global qui nécessite l'engagement de toutes et tous.

FIGURE 3
Les 17 objectifs
de l'Agenda 2030



3. DÉFIS ET OBJECTIFS À L'HORIZON 2030

Comment Yverdon-les-Bains peut-elle contribuer à atteindre les 17 ODD ? Quelles thématiques traiter et quels leviers activer ? Pour structurer la Stratégie 2030, l'exercice a consisté à adapter les objectifs en fonction des moyens d'action à disposition de la collectivité, de l'échelle, du contexte et des enjeux spécifiques au territoire yverdonnois.

Ainsi, la Stratégie 2030 s'articule autour de 8 thématiques couvrant les 17 ODD. Le tableau ci-après renseigne, pour chacune d'entre elles, les ODD concernés principalement. Si cette classification facilite la communication, elle ne doit pour autant pas occulter la grande interconnexion entre les thématiques traitées : du fait de la transversalité des enjeux, les thématiques se recoupent et s'influencent forcément.

FIGURE 4
Thématiques retenues pour Yverdon-les-Bains et lien avec les 17 ODD

| THÉMATIQUES RETENUES POUR YVERDON-LES-BAINS | CONTRIBUTION PRINCIPALE AUX ODD |
|---|---|
| 0 Ville exemplaire – gouvernance et partenariat | 16 PAIX, JUSTICE ET PROSPÉRITÉ ÉQUITABLES 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS |
| 1 Développement urbain et mobilité | 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES |
| 2 Ressources naturelles | 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 14 VIE AQUATIQUE 15 VIE TERRESTRE |
| 3 Climat et énergie | 7 ÉNERGIE PROPRE ET COÛT ABORDABLE 13 MESURES RELATIVES À LA LIÉGÈRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES |
| 4 Consommation et production | 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 2 FAIM ZÉRO |
| 5 Système économique et financier | 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE |
| 6 Éducation et innovation | 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ |
| 7 Cohésion sociale et égalité des chances | 1 PAS DE PAUVRETE 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS |
| 8 Santé, sport et culture | 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE |

En préambule de la présentation des thématiques, le premier chapitre traite de la recherche de l'exemplarité qui incombe à la Commune. En tant que moteur du partenariat durable, la Ville d'Yverdon-les-Bains se doit d'orienter son fonctionnement et sa gestion interne vers davantage de durabilité et encourager les acteurs•trices de son territoire à s'engager sur la même voie.

VILLE EXEMPLAIRE GOUVERNANCE ET PARTENARIAT



En tant que consommatrice de ressources et actrice de l'économie régionale, la Ville d'Yverdon-les-Bains se doit de rechercher cohérence et exemplarité en matière de développement durable.

— GESTION INTERNE ET TRANSVERSALITÉ

Pour une collectivité publique, la promotion de la durabilité passe en premier lieu par la recherche d'exemplarité au niveau de la gestion interne de l'Administration et des infrastructures communales (mobilité, achats publics, finance, gestion des déchets, énergie, biodiversité, green IT, etc.). Ici, l'objectif est de réduire sensiblement l'empreinte environnementale liée au fonctionnement de la Commune et de promouvoir des modes de produire et de consommer responsables, afin de contribuer au respect des engagements internationaux et à l'atteinte des objectifs nationaux (Stratégie de développement durable et Stratégie énergétique 2050).

En ce sens, la documentation sur la durabilité et l'analyse des projets sont primordiales pour réussir à mesurer le chemin parcouru et à parcourir. Évaluer les projets sous l'angle de la durabilité permet également d'optimiser ou d'anticiper leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux de manière conjointe. De ce fait, et suivant la logique d'amélioration continue inhérente au concept de durabilité, l'approche se doit d'être transversale.

Afin de faire converger les problématiques et les enjeux, le dialogue entre les services administratifs, mais aussi entre ces derniers et la Municipalité doit être renforcé.

En tant qu'employeur, la Ville d'Yverdon-les-Bains se doit également de veiller à appliquer les principes de durabilité dans sa politique du personnel et renforcer sa responsabilité sociale, afin de prendre soin de son capital humain. Il est de son devoir de favoriser l'égalité des chances, la conciliation travail-famille et l'épanouissement personnel, facteur clefs de l'adhésion des collaborateurs et collaboratrices à l'action de la Commune.

— SENSIBILISATION ET PARTICIPATION

Pour tendre vers davantage de durabilité, l'engagement des pouvoirs publics est essentiel, mais non suffisant. En effet, la durabilité est un projet de société qui nécessite l'engagement et l'action de l'ensemble de la population et des acteurs·trices composant le territoire. Ainsi, il est également du devoir de la Ville d'informer la population et les acteurs·trices économiques sur la démarche, mais aussi et surtout de les sensibiliser sur les leviers d'action à leur disposition pour relever le défi collectif de la durabilité du territoire yverdonnois. Leur adhésion peut être sensiblement favorisée, grâce à leur implication dans des projets d'aménagement, d'éducation ou culturels, via des démarches participatives notamment. La Ville peut les encourager, voire même les soutenir financièrement, grâce à la Bourse aux projets par exemple.

OBJECTIFS ET AXES D'ACTION

Le tableau ci-dessous (pp.12 – 13) résume les différents points où la Ville d'Yverdon-les-Bains peut agir pour contribuer à l'atteinte des objectifs de durabilité. Ils concernent soit le ménage interne de la collectivité publique (gouvernance, politiques internes, etc.), soit les domaines où des incitations fortes peuvent être données à ses partenaires.

| | OBJECTIFS DE LA VILLE | AXES D'ACTION |
|-----------------------------------|--|---|
| GESTION INTERNE ET TRANSVERSALITÉ | Adopter un comportement exemplaire et durable au niveau de l'Administration | 0.1. Diminution de l'impact des déplacements de l'ensemble du personnel |
| | | 0.2. Amélioration des performances énergétiques du patrimoine immobilier communal |
| | | 0.3. Réduction de l'empreinte écologique des technologies de l'information |
| | | 0.4. Préservation de la qualité de l'environnement naturel et des espaces publics pour favoriser la biodiversité |
| | | 0.5. Organisation de manifestations exemplaires en termes de durabilité |
| | Documenter l'évolution de la situation en matière de durabilité sur le territoire de la Commune | 0.6. Développement d'un système de suivi de la stratégie de durabilité (monitoring) |
| | Diminuer les impacts négatifs de ses projets sur l'économie, la société et l'environnement | 0.7. Mise en place d'un processus d'évaluation de projet sous l'angle de la durabilité |
| | | 0.8. Intégration de critères de durabilité lors de la construction ou la rénovation du parc immobilier de la Ville |
| | Renforcer la cohérence et la transversalité des politiques publiques et du fonctionnement de l'Administration | 0.9. Amélioration de l'efficacité organisationnelle des autorités et de l'Administration |
| | | 0.10. Encouragement à la collaboration interservices |
| | Profiter du développement des technologies de l'information et de la communication | 0.11. Mise en place d'outils de pilotage basés sur les nouvelles technologies dans le but d'un développement urbain durable |
| | Offrir des conditions de travail équitables, modernes et attractives aux collaborateurs·trices | 0.12. Actualisation du statut du personnel |
| | | 0.13. Promotion de la santé et la sécurité au travail |
| | | 0.14. Proposition d'activités culturelles et sportives |
| | | 0.15. Engagement de personnes en situation de handicap ou en réinsertion |

Suite

| | OBJECTIFS DE LA VILLE | AXES D'ACTION |
|----------------------------------|--|---|
| SENSIBILISATION ET PARTICIPATION | Communiquer son engagement durable | 0.18. Élaboration d'une stratégie de communication en matière de durabilité |
| | | 0.19. Information des collaborateurs·trices sur la Stratégie 2030 |
| | Sensibiliser aux enjeux de la durabilité | 0.20. Sensibilisation de la population et des acteurs·trices du territoire yverdonnois |
| | | 0.21. Sensibilisation du personnel de l'Administration aux leviers d'action à leur disposition |
| | | 0.22. Encouragement à l'éducation au développement durable et soutien à la médiation dans les milieux extra- et parascolaires milieux extra- et parascolaires |
| | Impliquer les acteurs·trices du territoire dans le développement de projets de la Ville | 0.23. Mise en place de conditions cadres favorables à la participation |
| | | 0.24. Création de synergies entre la Ville et les écoles, les entreprises et les associations |
| | Favoriser les partenariats et les projets exemplaires | 0.25. Meilleure mise en valeur et communication des possibilités de soutiens financiers (Bourse aux projets) |
| | | 0.26. Encouragement aux partenariats public-privé |
| | | 0.27. Poursuite et renforcement de la collaboration intercommunale |
| | | 0.28. Poursuite du soutien financier à des projets de solidarité internationale en lien avec les 17 ODD |

1

DÉVELOPPEMENT URBAIN ET MOBILITÉ



Le développement urbain doit garantir un cadre de vie de qualité, support de modes de déplacement écologiques.

DÉFIS

La croissance d'une ville doit se poursuivre sans être au détriment ni de la qualité de vie ni des sols agricoles. Une planification territoriale cohérente et un aménagement maîtrisé du territoire tiennent compte des spécificités de l'espace, de la rareté du sol et de la nécessité de préserver les terres agricoles, les paysages naturels et la biodiversité.

Pour que la ville puisse être le support de modes de vie durables, l'espace urbain doit être agréable, accessible et adapté aux besoins de toutes et tous. Dans une optique d'équité, il s'agit de considérer les besoins de toutes et tous, dans l'aménagement des espaces publics ainsi que privés, avec une attention particulière portée aux personnes vulnérables (enfants, personnes âgées et en situation d'handicap).

Pour qu'une ville fonctionne de façon harmonieuse, sans nuire à la qualité de son environnement, la mobilité douce et collective sont des leviers à encourager. Avec des bénéfices largement démontrés en matière de qualité de l'air, de lutte contre le réchauffement climatique mais aussi de convivialité, ces modes de mobilité sont à privilégier.

Pour que le milieu bâti gagne en qualité environnementale et en qualité d'usage, les projets de construction et de rénovation d'infrastructures et de bâtiments doivent intégrer les principes de la durabilité. À ce niveau, la Ville se doit de donner une incitation forte aux projets de construction et de rénovation exemplaires.

MISES EN PERSPECTIVE

(Liens aux autres thématiques p.10)

2 Limiter l'étalement urbain en densifiant vers l'intérieur est le meilleur moyen de préserver les ressources naturelles, en premier lieu le sol et l'énergie.

8 La culture et le sport peuvent aussi permettre à la population de s'approprier les espaces publics en leur donnant l'opportunité de participer à leur animation.

7 Des quartiers intégrant la mixité fonctionnelle, facilement accessibles et aménagés pour favoriser la rencontre et la convivialité sont des vecteurs d'une meilleure cohésion sociale.

3 Les bâtiments sont responsables de plus d'un tiers des émissions de carbone, en Suisse. En améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, les économies d'énergie et financières réalisables sont conséquentes.

FORCES ET FAIBLESSES

| | | |
|---------------|---|--|
| ENVIRONNEMENT | + | Bonne qualité de l'habitat dans les zones d'habitation |
| ENVIRONNEMENT | + | Critères de durabilité pris en compte dans l'aménagement de nouvelles zones |
| ENVIRONNEMENT | + | Accessibilité facile des zones de détente en mobilité douce |
| SOCIÉTÉ | + | Bonne offre de transports publics et de raccordement pour le trafic motorisé |
| ENVIRONNEMENT | - | Forte étanchéisation des sols liée à une part trop importante de surfaces bâties/minérales par rapport à l'ensemble du territoire communal |
| SOCIÉTÉ | - | Quantité et sécurité des itinéraires cyclables et pédestres non satisfaisante/suffisante |
| SOCIÉTÉ | - | Faible proportion d'habitants travaillant sur la commune et forte utilisation des TIM (Transports individuels motorisés) liée |

OBJECTIFS ET AXES D'ACTION

| OBJECTIFS | AXES D'ACTION |
|--|---|
| Établir des planifications orientées vers un développement du milieu bâti cohérent et de qualité | 1.1. Mise en œuvre du Plan directeur communal et plan d'affectation 1.2. Élaboration d'une planification territoriale tenant compte des risques liés aux changements climatiques 1.3. Utilisation d'outils d'évaluation de durabilité lors de la création de nouveaux quartiers 1.4. Création d'espaces de nature en ville et anticipation de leur mise en réseau lors de nouvelles planifications |
| Rendre les espaces extérieurs appropriables et conviviaux pour toutes et tous | 1.5. Diminution des barrières architecturales dans les espaces publics et privés (accessibilité universelle) 1.6. Renforcement du lien avec la nature, la culture, le sport et la cohésion sociale dans l'espace extérieur 1.7. Mesures favorisant l'appropriation, l'animation et la convivialité |
| Favoriser la mobilité douce et les transports publics | 1.8. Mise en œuvre du plan directeur mobilité douce 1.9. Amélioration de la sécurisation et des infrastructures pour les vélos 1.10. Mesures d'accompagnement et d'incitation à l'utilisation des transports publics et des modes doux (marche, vélo) |
| Encourager les projets d'infrastructures et de bâtiments exemplaires | 1.11. Intégration de critères de durabilité lors de projets de planification, construction ou rénovation d'infrastructures ou de bâtiments 1.12. Encouragement de formes d'habitat prenant en compte l'évolution des modes de vie |

2

RESSOURCES NATURELLES



Un développement économique et social harmonieux requiert des ressources naturelles préservées et disponibles en quantité suffisante.

DÉFIS

Aujourd'hui, les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables sont soumises à une trop forte pression, exercée notamment par le développement urbain, le changement climatique et la pollution de l'environnement. Afin de permettre aux générations futures de répondre à leurs besoins, il est nécessaire de réduire la consommation de ressources, en premier lieu le sol. En effet, cette ressource indispensable, limitée et non renouvelable doit être utilisée de manière mesurée et économe.

Aussi bien au niveau mondial que local, l'appauvrissement de la biodiversité s'accélère à un rythme inquiétant. Pour contrer cette tendance, le retour de la nature en ville est l'une des solutions à privilégier. En effet, la présence de surfaces naturelles variées et si possible au plus proche de leur état naturel, offre des types d'habitats propices à une diversité d'espèces terrestres et aquatiques.

Offrir des espaces naturels verts et bleus, c'est bien. Les connecter, c'est mieux ! Créer un maillage de corridors naturels est un moyen privilégié pour améliorer la perméabilité biologique du territoire et la qualité des espaces naturels urbains. Dans une ville sise entre deux réserves naturelles, bordée d'un lac et parcourue de canaux, cet objectif de mise en valeur du patrimoine naturel prend tout son sens.

Préserver les qualités environnementales du site nécessite de limiter la pollution de l'air, des eaux et du sol. Leur qualité doit ainsi être surveillée et des mesures ciblées prises lors de pollutions avérées.

MISES EN PERSPECTIVE

4 Une gestion durable des ressources doit également s'appuyer sur une remise en question générale de nos habitudes de production et de consommation, notamment au niveau de l'agriculture et de l'alimentation.

3 La présence de nature en ville permet de rendre le milieu urbain moins minéral, plus « absorbant ». En cas de violents orages, phénomène météorologique dont la récurrence augmente avec le réchauffement du climat, les conséquences du ruissellement sont dès lors atténuées.

8 Des espaces naturels de qualité, à proximité et au sein des quartiers sont bénéfiques pour la biodiversité, mais également pour la santé et le bien-être des habitant.e.s.

5 Bénéfiques et positives pour l'environnement, les opérations de dépollutions se traduisent également par des plus-values en termes de qualité de vie et d'attractivité du territoire.

FORCES ET FAIBLESSES

| | |
|-----------------|---|
| ENVIRONNEMENT + | Engagement pour l'entretien et la valorisation du paysage favorisant une présence élevée du nombre d'espèces (faune et flore) |
| ENVIRONNEMENT - | Faible pourcentage de zones d'habitat proches de l'état naturel |
| ENVIRONNEMENT - | Lacunes dans les mises en réseau de biotopes et des cours d'eau non aménagés |
| ENVIRONNEMENT - | Existence de terrains contaminés/pollués |

OBJECTIFS ET AXES D'ACTION

| OBJECTIFS | AXES D'ACTION |
|--|--|
| Réduire la consommation de ressources naturelles | 2.1. Mesures visant la réduction de l'utilisation de ressources renouvelables et non-renouvelables 2.2. Recherche d'une utilisation économe du sol |
| Augmenter la biodiversité | 2.3. Mise en œuvre du plan directeur Nature 2.4. Contribution à la conservation de la faune et de la flore régionale 2.5. Renaturation des cours d'eau sur la base de critères biologiques et paysagers |
| Renforcer la trame écologique et la perméabilité biologique du territoire yverdonnois | 2.6. Mise en réseau des espaces de nature en ville présents sur le territoire communal 2.7. Meilleure considération des cours d'eau et des milieux humides pour améliorer la connexion biologique entre lac et plaine 2.8. Renforcement de la fonction écologique des cours d'eau |
| Diminuer la pollution de l'air, de l'eau et du sol | 2.9. Amélioration de la lutte contre la pollution atmosphérique (ozone, particules fines) et mesures ciblées lors de pics de pollution 2.10. Amélioration de la qualité de l'eau 2.11. Limitation de l'utilisation d'intrants chimiques dans les sols productifs 2.12. Soutien à l'assainissement des sites pollués et à la régénération des sites dégradés |

3

CLIMAT ET ÉNERGIE



Agir en faveur du climat et réformer l'utilisation de l'énergie sont des enjeux prioritaires, tant sur le plan mondial que local, pour aujourd'hui comme pour demain.

DÉFIS

Avec des épisodes météorologiques plus extrêmes, plus fréquents et un rythme de réchauffement deux fois plus rapide qu'ailleurs, les changements climatiques impactent fortement la Suisse. Pour préserver la qualité de vie des générations actuelles et futures, il est nécessaire d'adapter le cadre de vie, afin d'anticiper les changements à venir et d'atténuer leurs conséquences sur la santé et le territoire, particulièrement marquées en milieu urbain. Pour aider la ville à mieux se ventiler et à se rafraîchir, les mesures à considérer sont transversales et concernent souvent l'espace public.

La Stratégie énergétique 2050, adoptée par le peuple en mai 2017, fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction d'émissions de CO₂. Pour les atteindre, l'engagement de chacun·e doit être ferme et conséquent. Les collectivités publiques se doivent de rechercher l'exemplarité et se tourner vers les énergies renouvelables. En outre, elles ont un devoir de sensibiliser la population et les entreprises aux moyens de limiter l'utilisation d'énergie fossile dans les transports et les bâtiments particulièrement.

Pour agir en faveur du climat, il s'agit également de réduire sensiblement notre consommation d'énergie. Si l'économie à la source est incontournable, améliorer notamment l'efficacité énergétique représente un important potentiel d'économie. Bâtiments, installations techniques, éclairage public et véhicules, les mesures d'optimisation sont à prendre dans de nombreux domaines.

MISES EN PERSPECTIVE

2 Amener de la nature et des arbres en ville est l'une des meilleures manières d'éviter la surchauffe en cas de canicule. Un seul arbre produit l'effet de cinq climatiseurs !

8 L'utilisation d'énergies fossiles engendre des coûts externes importants et des émissions de polluants atmosphériques. En favorisant les énergies renouvelables, la qualité de l'air est préservée, tout comme la santé de la population.

5 Si l'optimisation de l'efficacité énergétique nécessite un investissement de base, celui-ci s'avère rapidement amorti et souvent rentable du fait des économies d'énergie (et donc budgétaires) réalisées.

FORCES ET FAIBLESSES

| | |
|-----------------|---|
| ENVIRONNEMENT + | Part élevée d'électricité renouvelable par rapport à la consommation totale |
| ENVIRONNEMENT + | Consommation d'électricité en diminution grâce aux différentes actions de réduction mises en place, tant dans l'éclairage public que par la sensibilisation et les subventions proposées. |
| ENVIRONNEMENT - | Efficacité énergétique des bâtiments privés et publics à améliorer |
| ENVIRONNEMENT - | Trop faible utilisation d'énergie renouvelable pour le chauffage |

OBJECTIFS ET AXES D'ACTION

| OBJECTIFS | AXES D'ACTION |
|---|---|
| Anticiper et atténuer les conséquences des phénomènes liés au réchauffement climatique | 3.1. Réalisation d'un diagnostic des risques liés au réchauffement climatique 3.2. Augmentation des zones végétalisées et perméables en ville 3.3. Soutien aux aménagements en lien avec l'eau 3.4. Sensibilisation de la population au réchauffement climatique |
| Réduire les émissions de gaz à effet de serre | 3.5. Promotion de l'alimentation locale et de saison, avec un bilan carbone réduit 3.6. Soutien aux modes de mobilité doux et collectifs |
| Diminuer la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique | 3.7. Mise en œuvre du plan directeur des énergies 3.8. Mise en œuvre de la politique énergétique et climatique 3.9. Mise en œuvre du plan directeur de l'éclairage public 3.10. Promotion de l'efficacité énergétique des bâtiments privés 3.11. Sensibilisation de la population aux mesures d'économie d'énergie |

4

CONSOMMATION ET PRODUCTION



L'impact environnemental de nos modes de vie dépasse largement les capacités de renouvellement des ressources de la planète et doit être maîtrisé.

DÉFIS

Au niveau individuel et collectif, il est possible de modifier les habitudes du quotidien, pour orienter la consommation vers des modes davantage respectueux de l'environnement et de l'humain. Renforcer l'information à la population sur la consommation responsable, c'est lui donner les moyens de consommer de manière avertie et éclairée.

L'alimentation représente un tiers de l'impact environnemental de la Suisse. En encourageant la production agricole locale et intégrée, les circuits courts et la saisonnalité, une collectivité publique encourage la réflexion et la prise de conscience des enjeux en matière de climat, d'environnement et de santé liés à la façon de se nourrir.

Si la Suisse est l'un des pays qui recycle le plus, elle reste parmi ceux qui produisent le plus de déchets. Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, il est nécessaire de consommer mieux et moins. Les efforts faits en matière de recyclage sont donc à poursuivre, avec un accent également mis sur la réduction à la source et la valorisation de l'économie du partage.

MISES EN PERSPECTIVE

6 Une collectivité publique a une grande marge de manœuvre pour orienter les modes de consommation et de production exemplaires, par la sensibilisation de la population et des collaborateurs·trices, mais également au niveau de l'intégration de critères de durabilité dans ses appels d'offres publics.

3 Consommer de préférence des denrées alimentaires produites localement et limiter la quantité de viande sont des leviers efficaces pour réduire les gaz à effet de serre induits par nos habitudes alimentaires.

5 La mutualisation de moyens peut se faire à différents niveaux – de la perceuse à la chambre d'ami, jusqu'au parking ou au potager. Elle permet l'économie de moyens et améliore la rentabilité de biens de consommation ou de surfaces faiblement utilisées lorsqu'ils sont possédés de manière individuelle.

FORCES ET FAIBLESSES

| | |
|-----------------|---|
| ENVIRONNEMENT + | Diminution des déchets produits et augmentation des fractions recyclées (effets positifs de l'introduction de la taxe au sac depuis juillet 2011) |
| ENVIRONNEMENT + | Engagement dans la promotion du réutilisable (en particulier la vaisselle pour les manifestations) |
| ENVIRONNEMENT - | Fort compactage du sol dans les zones agricoles |

OBJECTIFS ET AXES D'ACTION

| OBJECTIFS | AXES D'ACTION |
|--|--|
| Favoriser les modes de consommation durables | 4.1. Valorisation d'outils d'évaluation de la consommation 4.2. Intégration des aspects de saisonnalité, de proximité et d'équilibre alimentaire dans la restauration collective 4.3. Incitation des organisateurs·trices de manifestations à être pro-actifs et pro-actives en matière de durabilité et de consommation responsable |
| Soutenir une production alimentaire respectueuse de l'environnement et de l'être humain | 4.4. Promotion de modes de production responsables et de produits locaux et de saison 4.5. Formation et sensibilisation aux pratiques de jardinage respectueuses du sol et de la biodiversité |
| Réduire la production de déchets | 4.6. Sensibilisation aux moyens de réduire les déchets à la source et de les valoriser (récupération, réutilisation, recyclage) 4.7. Poursuite de l'adaptation des systèmes de recyclage |

5

SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER



La stabilité d'une société à long terme requiert une économie performante, résiliente, innovante et diversifiée, qui veille à ne pas dépasser les limites écologiques.

DÉFIS

La diversité du tissu économique est un gage de stabilité et de meilleure réactivité face aux évolutions du marché et des modes de consommation. Pour être attractif, le territoire doit donc offrir des opportunités de développement diversifiées pour attirer de nouvelles entreprises, offrir des emplois à la population et assurer les rentrées fiscales.

Offrir des emplois est une chose, offrir une juste rémunération et des conditions de travail attractives en est une autre. L'égalité de traitement et des genres, et plus largement la promotion de la responsabilité sociétale auprès des entreprises, permet d'orienter le développement économique de la région vers davantage d'équité et d'égalité des chances, principes clefs de la durabilité.

Face au commerce en ligne, les centres-villes perdent des plumes et des enseignes. Or, la mixité fonctionnelle et la présence de services de proximité dans les quartiers sont indispensables à une bonne qualité de vie. Il est donc nécessaire d'anticiper les mutations du commerce de détail pour conserver un centre-ville attractif et florissant, avec des pôles spécialisés complémentaires.

Si l'attractivité d'une région passe notamment par une offre de logements et des conditions cadres attractives pour les entreprises, d'autres facteurs de développement économique sont à considérer dans une optique de durabilité. L'offre en matière de tourisme doux, d'événements et d'équipements culturels et sportifs peut, en ce sens, être un atout fort pour l'économie locale.

MISES EN PERSPECTIVE

6 Former les jeunes générations aux métiers de demain, et les garder une fois leurs études terminées en proposant de l'emploi créatif, innovant et attractif.

7 Un monde du travail qui offre à chacun·e une chance de gagner son indépendance financière, de subvenir aux besoins du ménage et de concilier vie privée et professionnelle est assurément le gage d'une meilleure cohésion sociale.

4 L'animation et la bonne santé économique des centres-villes dépendent de nos habitudes de consommation!

8 La possibilité de se divertir à proximité de chez soi est un facteur important de la qualité de vie. Les événements culturels et sportifs permettent également d'attirer touristes et visiteurs.

FORCES ET FAIBLESSES

- ECONOMIE + Offre locale d'emplois et d'apprentissages vaste et diversifiée
- ECONOMIE + Coût de la vie inférieur en comparaison avec d'autres villes
- ECONOMIE + Prix des loyers attractif, malgré une légère hausse
- ECONOMIE - Faible mixité du type de contribuables, tant au sein de la population que des entreprises (faible valeur ajoutée)
- ECONOMIE - Taux d'endettement élevé des finances publiques

OBJECTIFS ET AXES D'ACTION

| OBJECTIFS | AXES D'ACTION |
|---|--|
| Renforcer durablement le tissu économique local | 5.1. Conditions-cadres et politique de promotion économique attirantes pour des entreprises compétitives, innovantes et diversifiées 5.1. Développement de synergies entre les acteurs·trices de l'économie, de la formation et la Commune |
| Encourager une économie responsable | 5.2. Soutien aux acteurs·trices et projets de l'économie sociale et solidaire 5.3. Renforcement de la sensibilisation des acteurs·trices économiques locaux à la Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) et de l'information sur les subventions existantes |
| Redynamiser le centre-ville et les quartiers | 5.4. Mise en place d'une politique de revitalisation et d'animation du centre-ville 5.5. Conditions-cadres propices au maintien et au développement de commerces et de services de proximité dans les quartiers |
| Élargir les facteurs de développement économique | 5.6. Promotion du tourisme durable, de la culture et du sport, et valorisation de leurs plus-values économiques |

6

ÉDUCATION ET INNOVATION



La formation est un élément clé pour l'individu, car elle permet d'améliorer sa situation économique et professionnelle, et de s'épanouir en prenant part à la vie en société.

DÉFIS

Une société ne peut s'orienter vers la durabilité que si la population est partie prenante du changement. Il est ainsi du devoir d'une collectivité publique de se poser comme facilitatrice, de se montrer ouverte au dialogue et d'offrir un soutien aux personnes souhaitant mettre en place des initiatives exemplaires. Les actions de sensibilisation sont à mener auprès de toutes et tous, en particulier auprès des jeunes générations. Porter le message que "tout est lié", et que nos habitudes de vie ont des conséquences positives ou négatives sur notre environnement immédiat et l'équilibre planétaire est gage d'une génération éveillée, sensibilisée aux leviers d'action à sa disposition.

Une ville qui se tourne vers l'avenir doit garantir une éducation de qualité aux jeunes générations. Bien que l'éducation soit de compétence cantonale, les communes ont tout de même une marge de manœuvre pour favoriser l'égalité des chances via les domaines de l'extra- et du parascolaire.

Qu'elle soit de nature technologique, organisationnelle ou sociale, l'innovation permet de stimuler la créativité des entreprises et d'accroître l'efficacité des processus, des services et de l'utilisation des ressources. Elle peut également concerner l'organisation et la gouvernance (partenariats novateurs, égalité des genres, etc.) et faciliter l'émergence de modes de vie éco-responsables. Pour attirer ces acteurs·trices économiques tourné·e·s vers l'avenir et la durabilité, le soutien à l'innovation, à la recherche et au dialogue interdisciplinaire est indispensable.

MISES EN PERSPECTIVE

3 L'éducation à la durabilité est assurément un facteur de réussite dans l'atteinte des objectifs fixés en matière de protection du climat.

7 Une école intégratrice et à l'écoute des besoins de chaque tranche d'âge est le terreau d'une forte cohésion sociale et d'égalité des chances.

5 La présence d'entreprises et d'institutions innovantes augmente l'attractivité d'une ville et la compétitivité du tissu économique local.

FORCES ET FAIBLESSES

ECONOMIE + Forte proportion d'entreprises proposant des produits novateurs

SOCIÉTÉ + Offre diversifiée en matière de formation et niveau élevé

OBJECTIFS ET AXES D'ACTION

| OBJECTIFS | AXES D'ACTION |
|--|--|
| Soutenir l'éducation au développement durable (EDD) | 6.1. Encouragement à la médiation et aux projets en lien avec l'EDD 6.2. Considération de la transversalité des enjeux dans les messages d'EDD et les actions menées |
| Donner à chacun·e les mêmes chances de réussite | 6.3. Mise en place d'appuis et de dispositifs spécifiques au sein des activités extra- et parascolaires 6.4. Amélioration de la prise en charge des élèves aux besoins éducatifs particuliers, en collaboration avec les autorités cantonales |
| Promouvoir la recherche et l'innovation | 6.5. Création de synergies et de partenariats basés sur des principes de l'écologie industrielle dans les zones d'activités 6.6. Modèles de partenariats et de fonctionnements créatifs et durables (co-working, fab-lab, etc.) 6.7. Développement de solutions novatrices et exemplaires en matière de durabilité |

7

COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ DES CHANCES



Le vivre ensemble, condition essentielle au fonctionnement harmonieux et à la pérennité d'une société, passe par une bonne cohésion sociale et une équité des chances.

DÉFIS

Les villes se composent d'un brassage social et culturel important accéléré par leur développement. Pour qu'elles soient propices à une bonne cohésion sociale, il s'agit d'œuvrer pour l'égalité des chances et des droits. En outre, la participation de la population aux projets et à l'animation de son lieu de vie permet de renforcer le sentiment d'appartenance et le lien social entre les différentes classes socio-économiques, cultures et générations.

Connaître et reconnaître mutuellement les cultures qui existent sur le territoire et favoriser l'intégration des populations étrangères revêtent également une importance particulière en termes de cohésion sociale. Pour atteindre une certaine harmonie dans la composition sociale des quartiers, une mixité équilibrée doit être recherchée.

Tous les individus doivent bénéficier de moyens d'existence adéquats et prendre part aux décisions de la société, quels que soient leur âge, leur genre ou encore leur situation. Les personnes en difficulté financière, fragilisées socialement ou en situation de handicap doivent ainsi faire l'objet d'une attention particulière.

La planification de l'offre de services et d'infrastructures publiques doit mieux prendre en considération l'évolution de notre société, afin de répondre aux besoins liés à la petite enfance et au vieillissement de la population, notamment. Des infrastructures d'accueil suffisantes, adaptées et à proximité donnent à toutes les classes d'âge, la possibilité de répondre à leurs besoins spécifiques.

MISES EN PERSPECTIVE

- 8 Les événements culturels et sportifs peuvent être des vecteurs de participation et d'implication de la population dans la vie sociale d'une commune.
- 1 La manière de concevoir et de développer le territoire, en favorisant une typologie variée de logements au sein d'un bâtiment ou d'un quartier peut sensiblement favoriser une mixité sociale équilibrée et harmonieuse.
- 1 Améliorer l'accessibilité de l'espace public est essentiel pour permettre aux personnes âgées de continuer à se déplacer sans crainte et, ainsi, de rester autonomes plus longtemps.
- 8 Avoir des services et infrastructures adaptés à ses besoins et à proximité de son logement est un facteur important pour la qualité de vie.

FORCES ET FAIBLESSES

- SOCIÉTÉ + Bonne intégration des personnes d'origine étrangère
- SOCIÉTÉ + Forte identification des habitant-e-s à la commune et volonté élevée de s'engager pour leur lieu de vie
- SOCIÉTÉ - Prestations de prise en charge des enfants non suffisantes

OBJECTIFS ET AXES D'ACTION

| OBJECTIFS | AXES D'ACTION |
|---|--|
| Favoriser le vivre ensemble et l'égalité des chances | <p>7.1. Intégration de la population dans les projets et dans l'animation de l'espace public</p> <p>7.2. Création et promotion d'espaces, structures et activités de quartier propices à la rencontre</p> <p>7.3. Encouragement à l'égalité des genres</p> <p>7.4. Création d'équipements intergénérationnels dans l'espace public</p> |
| Valoriser la diversité culturelle et renforcer la mixité sociale dans les quartiers | <p>7.5. Poursuite de la politique d'intégration des populations d'origine étrangère</p> <p>7.6. Offre de logements diversifiés en typologies et catégories de revenus (propriété, PPE, locations, logements subventionnés)</p> |
| Améliorer l'intégration des personnes en difficulté ou en situation de handicap | <p>7.7. Développement des prestations sociales et de la communication aux potentiels bénéficiaires</p> <p>7.8. Amélioration de l'accessibilité de l'espace public ainsi que des espaces privés pour les personnes à mobilité réduite</p> |
| Adapter l'offre de structures d'accueil aux besoins actuels et futurs de la population | <p>7.9. Développement du réseau d'accueil pré et parascolaire</p> <p>7.10. Poursuite du soutien de l'offre d'accueil pour les enfants pendant les vacances</p> <p>7.11. Diversification et augmentation des types de structures d'accueil pour les personnes âgées</p> |

8

SANTÉ, SPORT ET CULTURE

La santé est «un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité».

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, CONSTITUTION, 1948

DÉFIS

Si la santé est influencée par beaucoup de facteurs – formation, revenu, efficacité du système de santé, qualité de l'environnement, etc. – la pratique d'une activité physique et une alimentation équilibrée ont une incidence importante sur l'état de forme d'un individu. Elle peut ainsi être encouragée par une sensibilisation de la population aux modes de vie sains.

En termes de santé, le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur, le défi étant d'adapter le territoire et les aménagements afin d'assurer le bien-être et de prolonger l'autonomie des aînés, mais aussi de favoriser le lien entre cette population cible et les jeunes générations.

Les loisirs, de façon générale, favorisent le bien-être mental et physique de l'individu, ainsi que son épanouissement et son intégration dans la société. La culture fait partie intégrante des activités de loisirs et la présence d'une offre culturelle étoffée participe indéniablement à l'attractivité du territoire et la qualité de vie.

Pour préserver le patrimoine d'une ville, il est essentiel d'identifier au préalable, les éléments dignes d'être conservés et valorisés. La réaffectation de bâtiments en lieux dédiés à la population (bibliothèque, services, commerces, salle d'exposition, etc.) peut contribuer à améliorer la qualité du cadre de vie. Les savoir-faire et les traditions constituent également des héritages culturels à préserver, afin de pouvoir les transmettre.

Se sentir en sécurité dans son lieu de vie est également un gage de bonne santé. Des espaces publics sûrs et appropriés sont bénéfiques pour faciliter l'appropriation du territoire par toutes et tous, sans zones d'exclusion.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



MISES EN PERSPECTIVE

4 Une alimentation équilibrée se base sur des produits frais, peu transformés et si possible biologiques. Ainsi, ces aspects convergent avec ceux d'une production de denrées alimentaires locale et respectueuse de l'environnement.

7 Un lien intergénérationnel fort au sein de la population est source de rencontres, de transmission du savoir et de cohésion sociale.

5 La culture et le sport représentent des facteurs de développement économique intéressants dans une optique de durabilité.

1 La mise en valeur du patrimoine culturel bâti permet de donner une identité propre aux quartiers, favorisant ainsi l'appropriation et l'identification de la population à son lieu de vie.

6 L'éducation au respect des autres et du matériel, au partage et au dialogue doit être soutenue dans le cadre scolaire, extra- et parascolaire.

FORCES ET FAIBLESSES

- SOCIÉTÉ + Offre culturelle et de loisirs diversifiée, avec une palette variée d'activités sportives pour les jeunes
- SOCIÉTÉ + Très bon accès aux services médicaux de base
- SOCIÉTÉ - Faible offre culturelle pour les jeunes
- SOCIÉTÉ - Faible vie nocturne

OBJECTIFS ET AXES D'ACTION

| OBJECTIFS | AXES D'ACTION |
|---|---|
| Encourager à adopter un mode de vie sain et une activité physique régulière | 8.1. Mise en œuvre du plan directeur du sport et de l'activité physique 8.2. Promotion d'une alimentation saine et équilibrée, basée sur des produits issus de l'agriculture respectueuse de l'environnement 8.3. Encouragement de la population à la pratique régulière d'une activité physique |
| Veiller au bien-être et à la qualité de vie des aînés et aînées | 8.4. Élaboration d'un diagnostic territorial de la santé 8.5. Soutien aux initiatives liées à l'échange intergénérationnel 8.6. Proposition d'activités sportives et culturelles adaptées aux seniors |
| Maintenir une offre culturelle diversifiée | 8.7. Poursuite de la politique culturelle 8.8. Développement d'une offre culturelle inclusive et accessible 8.9. Développement d'un réseau culturel régional |
| Préserver et valoriser le patrimoine | 8.10. Recensement du patrimoine culturel 8.11. Développement d'une politique de valorisation du patrimoine culturel |
| Renforcer le sentiment de sécurité sur le territoire | 8.12. Élaboration et mise en œuvre d'un plan directeur de la sécurité 8.13. Renforcement de la collaboration entre les Services de la ville permettant de partager un regard sécuritaire dans les différents projets et partenariats |

— 4. MISE EN ŒUVRE

4.1. GOUVERNANCE

— RÔLES DU·DE LA DÉLÉGUÉ·E

Le·a délégué·e à la durabilité a pour mission de piloter la mise en œuvre générale de la Stratégie 2030 et celle de certains axes d'action spécifiques sur des thématiques transversales, comme le climat. Son rôle est également d'être une personne ressource qui accompagne et conseille les services de l'Administration communale, afin de faciliter la prise en compte de la durabilité dans leurs projets. Les missions principales du·de la délégué·e sont de communiquer sur la durabilité dans toute sa transversalité; de former sur les moyens d'actions à disposition des services; d'évaluer la durabilité; de développer des projets et de proposer des soutiens financiers à des projets; d'encourager la participation; de suivre la mise en œuvre générale de la démarche (*cf. point 5*).

— IMPLICATION DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION

Les services sont compétents dans la mise en œuvre de la Stratégie 2030. Pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures, ils peuvent bénéficier de l'aide du·de la délégué·e à la durabilité.

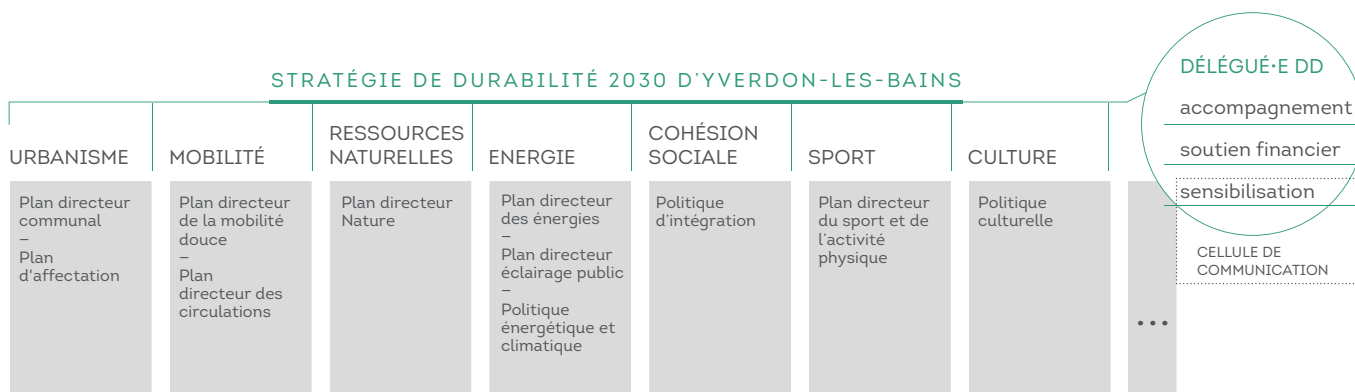
La Stratégie 2030 constitue un cadre de référence détaillé et commun en matière de durabilité, dont l'objectif est de permettre l'orientation favorable des différentes politiques sectorielles. Ses objectifs ne peuvent donc être atteints que grâce à l'engagement de l'ensemble des collaborateurs·trices de l'Administration communale.

— POLITIQUES SECTORIELLES

Au vu de la transversalité de ses objectifs, la Stratégie 2030 n'est pas à considérer comme une politique sectorielle de plus. En effet, les différents axes d'action ont des impacts positifs à plusieurs niveaux, comme le démontrent les renvois faits pour tous les objectifs posés dans chaque thématique (cf. colonne "mises en perspective"). L'interdisciplinarité étant au cœur de la durabilité, le présent document vise à constituer un socle de référence commun à l'ensemble de l'Administration, lors de l'élaboration de divers documents stratégiques et de planification.

Le tableau ci-dessous cite, de manière non exhaustive, les différentes politiques et plans directeurs directement concernés par les axes d'action de la Stratégie 2030. Certains de ces documents stratégiques existent et sont déjà mis en œuvre, d'autres sont en voie d'être validés ou encore à créer.

FIGURE 5
Transversalité de la
stratégie 2030



4.2. PLAN D'ACTION

— ÉLABORATION

Le présent document est accompagné d'un Plan d'action développé par le·la délégué·e en collaboration avec les services communaux. Les enseignements des activités participatives menées auprès des services et avec la population ont nourri les axes d'action et les mesures à mettre en place afin d'atteindre l'objectif fixé.

— FINANCEMENT

Le financement de la mise en œuvre des mesures sera assuré par le budget de fonctionnement des services, des demandes de crédit d'investissement ou auprès du Fonds pour les énergies. Si nécessaire et pertinent, le Fonds pour la durabilité pourra également soutenir des projets tels que le lancement de projets exemplaires et innovants.

— SENSIBILISATION

La sensibilisation est une partie importante de la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie 2030. Le plan de communication veillera à accompagner et à mettre en valeur la concrétisation de la Stratégie 2030, d'une part et, d'autre part, à sensibiliser les acteurs·trices du territoire à la portée de leurs actions dans l'effort collectif.

4.3. ÉVALUATION

Le·la délégué·e à la durabilité a pour mission d'évaluer de manière générale la Stratégie 2030.

L'évaluation spécifique de la mise en œuvre de la Stratégie 2030 fera l'objet d'un suivi et d'un rapport annuel réalisés par le·la délégué·e à la durabilité, en collaboration avec les services concernés. Des indicateurs de suivi complémentaires à ceux du Cercle Indicateurs seront développés, en fonction des données, des besoins et des ressources disponibles.

5. ANNEXE

5.1. ENSEMBLE DES MISES EN PERSPECTIVES DES THÉMATIQUES

| THÉMATIQUES | OBJECTIFS | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | Connexion avec... (règlement, plan sectoriel, etc.) |
|---|--|----------------------------------|-----------------------|-------------------|----------------------------|---------------------------------|-------------------------|---|-------------------------|---|
| | | DÉVELOPPEMENT URBAIN ET MOBILITÉ | RESSOURCES NATURELLES | CLIMAT ET ÉNERGIE | CONSUMMATION ET PRODUCTION | SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER | EDUCATION ET INNOVATION | COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ DES CHANCES | SANTÉ SPORT ET CULTURE. | |
| 1 DÉVELOPPEMENT URBAIN ET MOBILITÉ | Établir des planifications orientées vers un développement du milieu bâti cohérent et de qualité | | | | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> Plan directeur communal (PDCom)* Plan général des affectations (PA) Planification territoriale ou plans spéciaux (PE, PEP, PPA, PQ) Plan directeur Mobilité douce** |
| | Rendre les espaces publics accessibles, sûrs et conviviaux pour tous. | | | | | | | | | |
| | Favoriser la mobilité douce et les transports publics | | | | | | | | | |
| | Encourager les projets d'infrastructures et de bâtiments exemplaires | | | | | | | | | |
| 2 RESSOURCES NATURELLES | Réduire la consommation de ressources naturelles (renouvelable et non-renouvelables) | | | | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> Politique de développement urbain Plan directeur Nature** |
| | Augmenter la biodiversité | | | | | | | | | |
| | Renforcer la trame écologique et la perméabilité biologique du territoire yverdonnois. | | | | | | | | | |
| | Diminuer la pollution des eaux, des sols et de l'air | | | | | | | | | |
| 3 CLIMAT ET ÉNERGIE | Anticiper et atténuer les conséquences des phénomènes liés au réchauffement climatique | | | | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic des risques (*) Plan directeur des énergies** Politique énergétique et climatique** Plan directeur de l'éclairage public** |
| | Réduire les émissions de gaz à effet de serre | | | | | | | | | |
| | Diminuer la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique | | | | | | | | | |
| 4 CONSUMMATION ET PRODUCTION | Favoriser les modes de consommation durables | | | | | | | | | |
| | Soutenir une production alimentaire respectueuse de l'environnement et de l'être humain | | | | | | | | | |
| | Réduire la production de déchets | | | | | | | | | |
| 5 SYSTÈME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER | Renforcer durablement le tissu économique local | | | | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> Politique de promotion économique (*) Politique de subvention à la RSE** Politique de revitalisation et d'animation du centre-ville (*) Politique liée au tourisme (*) Politique culturelle * Plan directeur des sports ** |
| | Encourager une économie responsable | | | | | | | | | |
| | Redynamiser le centre-ville et les quartiers | | | | | | | | | |
| | Élargir les facteurs de développement économique | | | | | | | | | |
| 6 EDUCATION ET INNOVATION | Soutenir l'éducation au développement durable | | | | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> Politique d'accueil parascolaire (*) |
| | Donner à chacun.e les mêmes chances de réussite | | | | | | | | | |
| | Promouvoir la recherche et l'innovation | | | | | | | | | |
| 7 COHÉSION SOCIALE ET ÉGALITÉ DES CHANCES | Favoriser le vivre ensemble et l'égalité des chances | | | | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> Politique d'intégration ** Prestations sociales ** |
| | Valoriser la diversité culturelle et renforcer la mixité sociale dans les quartiers | | | | | | | | | |
| | Améliorer l'intégration des personnes en difficulté ou en situation de handicap | | | | | | | | | |
| | Adapter l'offre de structures d'accueil aux besoins actuels et futurs de la population | | | | | | | | | |
| 8 SANTÉ, SPORT ET CULTURE | Encourager à adopter un mode vie sain et une activité physique régulière | | | | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> Plan directeur des sports ** Politique culturelle * Politique de valorisation du patrimoine culturel (*) |
| | Veiller au bien-être et la qualité de vie des aînés-e-s | | | | | | | | | |
| | Maintenir une offre culturelle diversifiée | | | | | | | | | |
| | Préserver et valoriser le patrimoine | | | | | | | | | |
| | Renforcer le sentiment de sécurité sur le territoire | | | | | | | | | |

** EXISTE ET VALIDÉ

* EXISTE ET EN VOIE DE VALIDATION

(*) PROPOSITIONS / À DÉVELOPPER



1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

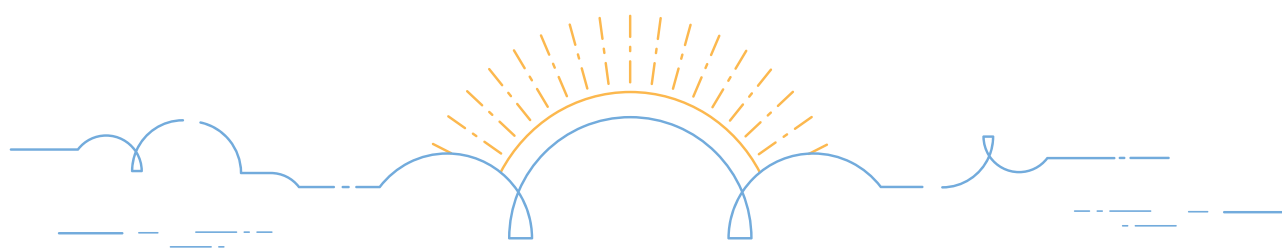


INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À 2030 -





Remerciements à la population, aux services de la Ville, à Sanu Durabilitas pour la démarche participative et à Coord21 pour les échanges enrichissants autour des ODD.

IMPRESSUM

EDITEUR : VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

TEXTES : SILLI MONA, CAMILLE ROL

CONCEPT : COMMENT-DIRE.CH ET YVERDON-LES-BAINS DURABLE

GRAPHISME : FABRICA COLLECTIVE

COPYRIGHT : YVERDON-LES-BAINS DURABLE, JUIN 2020

CONTACT

WWW.YLB.CH/DURABLE

DURABLE@YLB.CH

024 423 60 20